

## **MAIRIE DE BASSE RENTGEN**

### **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 28/03/2011**

**Présents** : Mrs : FEIPPEL –HAGEN–DELION -WEHR - MASSON – KAZMIERCZAK  
BREME  
Mmes : INGHINGOLO - OESTREICHER – HEMMER.

**Absent avec excuse** : M. WEHR.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

➤ **vote et approuve**, à l'unanimité, le budget primitif de 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 369.704 € et en recettes et dépenses d'investissement à 563.790 €.

➤ **approuve**, à l'unanimité, le compte de gestion de 2010, dressé par Madame la Trésorière Principale de la Trésorerie de Thionville 3 Frontières. Le compte de gestion étant conforme au compte administratif de 2010.

**décide**, à la majorité, d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2010 à Madame Ghislaine HONORE, Trésorière Principale.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le devis présenté par la Société 3 Protection s'élevant à 585,15 € H.T. relatif au remplacement d'extincteurs dans plusieurs bâtiments communaux.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le devis présenté par « Tremplin Chantiers » s'élevant à 1.680 € relatif aux travaux de taille (3 passages) dans l'aire de jeux ainsi que sur le parking de la Mairie.

➤ **approuve**, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées présenté par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

➤ **émet** à l'unanimité, un avis défavorable aux demandes de subventions formulées par l'Association « Vie Libre » ainsi que l'Association « Prévention Routière » au titre de 2011.

➤ **émet**, à la majorité, un avis défavorable à la demande de subvention « Solidarité Japon » formulée par le Secours Populaire Français.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le chèque d'un montant de 15,13 € émanant de Véolia Eau, à titre de remboursement du solde d'une facture d'arrêt de compte relative au logement communal.

➤ **décide**, à l'unanimité, de fixer le loyer du logement communal à 825 € et de supprimer les charges d'un montant de 25 € initialement prévues dans la délibération du 22/11/2010.

➤ **décide**, à la majorité, de ne pas donner une suite favorable à la demande de M. SLIB Gilbert tendant à obtenir une participation de la commune pour un raccordement au réseau public de distribution d'électricité dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment agricole.

### **Clôture aire de jeux**

La clôture de l'aire de jeux, en très mauvais état, sera remplacée par un grillage dont le coût s'élève à 330 € H.T. les 75m et 20 € H.T. pour le fil.

### **Devis ELRES**

Le devis présenté par la Société ELRES Réseaux concernant les travaux de fourniture, pose et raccordement d'horloges pour la mise en lumière des sapins de la Mairie est reporté au prochain conseil. M. HAGEN estime que le montant du devis est trop élevé et se propose de contacter une autre entreprise pour l'établissement d'un devis comparatif.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 31/03/2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 31/03/2011.

Le Maire

Viviane WINTERRATH